



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Distribution limited  
Distribution limitée

CLT-2003/CONF.205/INF.6  
Paris, février 2003  
Original : français

DEUXIEME SESSION DE LA REUNION INTERGOUVERNEMENTALE  
D'EXPERTS SUR L'AVANT-PROJET DE CONVENTION POUR LA  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

*PARIS, SIEGE DE L'UNESCO, 24 FEVRIER-1ER MARS 2003*

**HISTORIQUE DE L'ELABORATION DE L'AVANT-PROJET DE  
CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE  
CULTUREL IMMATERIEL**

- |               |   |
|---------------|---|
| 1973          | Début des discussions au sein de l'UNESCO sur la préparation d'un instrument normatif   |
| 1982          | Adoption des Dispositions types de législation nationale sur la protection des expressions du folklore contre leur exploitation illicite et autres actions dommageables (UNESCO-OMPI)   |
| Novembre 1989 | Adoption de la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 25 <sup>ème</sup> session   |
| 1995-1999     | Organisation de huit séminaires régionaux sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1989   |
| Juin 1999     | Conférence Internationale "A Global Assessment of the 1989 Recommendation on the Safeguarding of Traditional Culture and Folklore, Washington D.C" : reconnaissance du caractère non pertinent du terme "folklore" et recommandation en vue de l'élaboration d'une nouvelle terminologie et de définitions plus adéquates |

Novembre 1999	Adoption par la Conférence générale à sa 30 <sup>ème</sup> session d'une résolution (Res. 25 B. 2 (a) (iii)) invitant le Directeur général à réaliser une étude préliminaire sur l'opportunité de réglementer à l'échelon international, par un nouvel instrument normatif, la protection de la culture traditionnelle et populaire
2000-2001	Préparation de l'étude préliminaire
Mars 2001	Table-ronde internationale sur "le patrimoine culturel immatériel : définitions opérationnelles", Turin (Italie) : adoption d'un plan d'action comprenant une définition du "patrimoine culturel immatériel"
Mai 2001	<p>(i) Soumission au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 161<sup>ème</sup> session d'un rapport relatif à l'étude préliminaire sur l'opportunité de réglementer à l'échelon international, par un nouvel instrument normatif, la protection de la culture traditionnelle et populaire (161 EX/15).</p> <p>(ii) Adoption par le Conseil exécutif d'une décision (161 EX/Dec.3.4.4):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Invitant le Directeur général à soumettre un rapport à la Conférence générale, ainsi que les observations du Conseil exécutif; et</li> <li>(b) Recommandant à la Conférence générale de prendre une décision en faveur de la poursuite de l'action visant à faire progresser l'élaboration d'un instrument normatif international pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.</li> </ul>
Août 2001	Transmission du rapport sus-mentionné, ainsi que les observations du Conseil exécutif, aux ministres responsables des relations avec l'UNESCO, par la voie d'une lettre circulaire (CL/3597)
Novembre 2001	<p>(i) Soumission à la 31<sup>ème</sup> session de la Conférence générale du document 31 C/43 « Elaboration d'un nouvel instrument normatif international pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ».</p> <p>(ii) Adoption d'une résolution (31 C/30) stipulant que la question du patrimoine culturel immatériel « doit être réglementée par la voie d'une convention internationale » ; et invitant le Directeur général "à soumettre à la 32<sup>ème</sup> session de la Conférence générale, un rapport sur la situation devant faire l'objet d'une action normative, sur l'étendue possible d'une telle action, ainsi qu'un avant-projet de convention internationale"</p>
Janvier 2002	Réunion internationale d'experts « patrimoine culturel immatériel : domaines prioritaires pour une convention internationale », Rio de Janeiro (Brésil)
Mars 2002	Première réunion du groupe de rédaction restreint sur l'avant-projet de convention internationale pour le patrimoine culturel immatériel, Paris
Mai 2002	Présentation d'un rapport d'étape concernant la préparation d'une convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à la 164 <sup>ème</sup> session du Conseil exécutif (164 EX/19)

Adoption de la décision 164 EX/Dec.3.5.2 invitant le Directeur général « à convoquer une ou plusieurs réunions intergouvernementales d'experts de catégorie II... ».

- |                   |   |
|-------------------|---|
| Juin 2002         | Deuxième réunion du groupe de rédaction restreint sur l'avant-projet de convention internationale pour le patrimoine culturel immatériel, Paris   |
| Juin 2002         | Réunion internationale d'experts sur le patrimoine culturel immatériel - Etablissement d'un glossaire, Paris  |
| Juillet 2002      | Envoi aux Etats membres par le Directeur général du rapport préliminaire sur la situation devant faire l'objet d'une action normative ainsi que sur l'étendue possible de cette action, accompagné d'un avant-projet de convention internationale (CL/3629) |
| Septembre 2002    | IIIème Table ronde des Ministres de la culture « Le patrimoine culturel immatériel, miroir de la diversité culturelle », Istanbul (Turquie)   |
| Septembre 2002    | Réunion intergouvernementale d'experts concernant l'avant-projet de convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris   |
| Février-mars 2003 | Deuxième session de la première réunion intergouvernementale d'experts concernant l'avant-projet de convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris  |